



**18 Janvier 2014**

**Contact: Atlanta, Deborah Hakes +1 404 420 5124; Antananarivo, Stéphane Mondon, +261 347 212 613**

**Le Centre Carter salue l'annonce pacifique des résultats finaux des élections à Madagascar; Appelle à un engagement à la réconciliation**

Suite à l'annonce d'aujourd'hui des résultats définitifs de l'élection présidentielle, le Centre Carter félicite le peuple de Madagascar pour la réussite de cet objectif et appelle à un engagement continu à la paix et à la réconciliation. Alors que le pays attend les résultats définitifs des élections législatives et de la résolution des plaintes en cours concernant ces élections, le Centre invite toutes les parties prenantes à dépasser l'histoire politique du pays défini par la domination omnipotente du gagnant. Le Centre félicite à nouveau la Commission électorale nationale indépendante de la Transition (CENI-T) pour sa gestion des élections, et félicite la Cour Electorale Spéciale (CES) pour avoir joué son rôle en toute impartialité et pour son engagement manifeste à la construction de l'avenir de Madagascar. Le Centre Carter invite les parties prenantes à respecter leur engagement pour la paix, l'ordre constitutionnel, et un gouvernement inclusif et démocratique.

Le Centre Carter a observé les élections législatives et le second tour de l'élection présidentielle à Madagascar le 20 décembre 2013 en partenariat avec l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA). Le Centre Carter n'a pas observé le premier tour de scrutin des élections présidentielles qui ont eu lieu le 25 octobre 2013, et les observations du Centre sont limitées à la période immédiate des élections du 20 décembre.

Le Centre a publié une déclaration publique préliminaire le 22 décembre résumant les observations de la mission sur le scrutin, qui a noté que les processus de vote et de dépouillement ont été pacifiques, ordonnés, et conformes au cadre légal Malgache ainsi qu'aux normes internationales pour des élections démocratiques. Le Centre a félicité la CENI-T pour son engagement à veiller à ce que tous les électeurs admissibles aient la possibilité de voter librement. Les observateurs du Centre Carter ont noté quelques lacunes dans le processus, y compris l'utilisation irrégulière de la liste électorale additionnelle, des retards dans la livraison

des matériaux dans certaines régions, et des procédures d'encrage inconsistantes. Cependant, ces lacunes n'ont pas été systématiques et n'ont pas eu d'impact du résultat des élections. Les observateurs du Centre Carter sont restés déployés pour observer le dépouillement et le processus de compilation à Analanjirofo, Atsimo-Andrefana, Atsinanana, Boeny, Haute Matsiatra, et Vakinankaratra.

### ***Période post électorale***

Le Centre Carter a déployé six équipes d'observateurs long terme à six régions <sup>1</sup> de Madagascar. Pendant le temps de déploiement, ces observateurs ont basé leur rapport sur des réunions avec 240 interlocuteurs dans 19 circonscriptions (districts) du pays.

Les observateurs du Centre Carter ont généralement rapporté une atmosphère calme dans les jours suivant les scrutins, la population attendant patiemment les résultats du second tour des élections présidentielles. Le processus de dépouillement a été ouvert à l'observation et a été généralement effectuée de manière transparente, mais l'accès aux données dans le centre de collecte de données informatiques de la CENI-T n'était pas toujours fluide et l'installation pourrait être améliorée pour permettre une observation plus complète à l'avenir. Le Centre Carter félicite le peuple de Madagascar, les partis politiques, la CENI-T, et autres intervenants clés qui ont exhorté au calme et au respect de la résolution pacifique des différends.

### ***Counting and Tabulation***

En conformité avec le code électoral malgache, le dépouillement a eu lieu au niveau des bureaux de vote immédiatement après la clôture des scrutins le jour des élections. <sup>2</sup> Après comptage, le président, représentant de la CENI -T, chef de Fokontany, ou le représentant désigné de la SRMV devait fournir la copie certifiée conforme des résultats (PV) ainsi que les documents mentionnés dans le code électoral au centre de transmission correspondant (Section de recensement des matériels de vote - SRMV) dans chaque district par la méthode la plus rapide à sa disposition. <sup>3</sup> Le centre Carter constate que la livraison du matériel aux SRMV a été généralement menée par la personne légalement habilitée à le faire. Dans la majorité des cas, les observateurs du Centre Carter ont constaté que le transfert de matériel a été correctement effectuée, conformément aux procédures électorales. Toutefois, le transfert des résultats a été retardé dans certains quartiers en raison du manque de transport et un manque de communication adéquate en ce qui concerne le transfert de matériel. L'obligation d'établir un plan de collecte clairement défini pour le matériel électoral était notamment absent du code électoral. Lors des élections à venir, le Centre recommande que le plan de ramassage du matériel soit élaboré à

---

<sup>1</sup> Atsinanana, Analanjirofo, Vakinankaratra, Amoron'I Mania, Haute Matsiara, Atsimo Andrefana

<sup>2</sup> Loi organique n° 2012-005 of Mar. 22, 2012, Art. 98.

<sup>3</sup> Loi organique n° 2012-005 of Mar. 22, 2012, Art. 113.

l'avance pour s'assurer que le transport des procès verbaux assure une publication en temps opportun de résultats du vote.<sup>4</sup>

Malgré ces difficultés liées au transfert de matériel à temps, le Centre Carter a estimé que la conduite dans les SRMV de était acceptable dans 87 pour cent des centres de transmission visités et que le processus global était satisfaisant. Dans les 13 pour cent restants de SRMV visités, les observateurs ont noté que le matériel du scrutin n'a pas été correctement répertorié. En général, les équipes ont rapporté que l'augmentation du nombre d'employés dans les SRMV à l'avenir devrait augmenter l'efficacité du travail de ces institutions. Les observateurs ont évalué largement la conduite des opérations SRMV comme ayant été calme.

Après le comptage et le transfert des résultats préliminaires, le processus de dépouillement centralisé pour les élections législatives et le second tour des élections présidentielles a eu lieu entre le 20 décembre 2013, et le 10 janvier 2014. Le Centre Carter a trouvé les processus de comptage et de compilation paisibles, avec tous les observateurs rapportant un libre accès aux processus de comptage et de compilation.

Comme indiqué dans la déclaration préliminaire du Centre le 22 décembre, la loi électorale malgache dispose que dans une situation où le nombre de bulletins dans l'urne est supérieur au nombre de personnes qui ont signé la liste électorale, le personnel du bureau de vote doit retirer au hasard un nombre correspondant des bulletins de vote de l'urne et les comptabiliser dans les bulletins blancs et nuls.<sup>5</sup> Cette procédure ne prévoit pas la possibilité d'enregistrer ces bulletins invalidés séparément et bulletins véritablement blancs. Le Centre Carter note que l'absence de ces informations de la CENI-T résultant de l'utilisation de cette procédure ne permet pas de distinguer entre le total des votes nuls et vierges. Fournir de telles informations dans les élections à venir permettra d'assurer une plus grande intégrité et transparence du processus.

### ***Déclaration de résultats provisoire***

Conformément à la loi,<sup>6</sup> la CENI-T dispose de 10 jours après la réception de la dernière copie certifiée conforme des résultats pour déclarer les résultats nationaux provisoires. Ces résultats certifiés ont été reçues par la CENI-T, le 31 décembre 2013, donnant à l'institution jusqu'au 10 janvier 2014, pour annoncer ces résultats. En conformité avec son obligation légale, la CENI-T a annoncé des résultats provisoires pour le deuxième tour des élections présidentielles le 3 janvier

---

<sup>4</sup> Commonwealth Secretariat, Dimensions of Free and Fair Elections: Frameworks, Integrity, Transparency, Attributes, Monitoring, 47, "The timely announcement of election results enhances the transparency of the electoral process. The promptness or otherwise with which the results of an election are made known may depend on the electoral system that is in place. The first-past-the-post system has the ability to produce early results, particularly when the counting of the ballots is done at the polling stations."

<sup>5</sup> Guide à l'usage des membres du Bureau de Vote, page. 24.

<sup>6</sup> Loi organique n°2012-015, Art. 26 (pour les élections présidentielles); Loi organique n°2012-016, Art. 53 (pour les élections législatives).

et les résultats provisoires des élections législatives le 10 janvier. Bien que la CENI-T ait respecté le calendrier légal, le Centre Carter note que de nouvelles améliorations doivent être apportées en ce qui concerne la collecte des résultats pour accélérer le processus à l'avenir.

La CES a mené un processus parallèle de compilation qui a servi de base à la déclaration finale des résultats, la seule qui soit juridiquement contraignante. Le 17 janvier, le CES a publié les résultats définitifs des élections présidentielles, déclarant officiellement Hery Rajaonarimampianina Rakotoarimanana vainqueur du second tour avec 2.060.124 voix (53,49 pour cent) contre Jean Louis Robinson avec 1.791.336 voix (46,51 pour cent). Ces résultats sont très similaires à ceux publiés par la CENI-T. Bien qu'il soit regrettable que le taux de participation ait été plus faible que dans le premier tour des élections à environ 50 pour cent, une diminution importante du nombre de bulletins nuls entre les premier et deuxième tours a été positive.

Pour les élections législatives, la CENI-T a déclaré que les résultats de 13 bureaux de vote ont été considérés comme annulés en raison de l'incapacité d'y achever les opérations électorales le jour du scrutin. La plupart de ces cas concernait la non-livraison du matériel électoral aux SRMV, et dans deux cas en raison de l'insécurité dans la zone concernée. Dans trois cas, les opérations de vote n'ont pas eu lieu en raison de l'attaque sur le personnel du scrutin. Dans un cas, un personnel électoral a été arrêté le jour du scrutin et non remplacé, ce qui a stoppé le vote dans ce bureau de vote. Pour 40 bureaux de vote, les copies certifiées conformes des résultats étaient illisibles.

Pour les élections présidentielles, il y eu un petit nombre de bureaux de vote pour lesquels les résultats présidentiels n'ont pas été inclus dans le décompte de la CENI-T. Les résultats des élections présidentielles de 16 bureaux de vote n'ont pas été retournés aux SRMV, et donc pas inclus dans le décompte de la CENI-T. Dans un petit nombre de cas où le nombre total de suffrages exprimés dépassait considérablement le nombre d'électeurs inscrits, la CENI-T a été obligé de transférer tout les documents électoraux correspondants à la CES pour un examen plus approfondi. Dans un cas, ce procédé n'a pas été achevé à cause du manque de procès verbaux de comptage. Il est important de noter que le nombre total de votes dans ces bureaux de vote n'est pas significatif et ne serait pas à même d'affecter le résultat de l'élection.

### ***Contentieux électoral***

Avant le 31 décembre 2013, date limite pour le dépôt des plaintes auprès de la CES, 70 plaintes ont été déposées dans le cadre de l'élection présidentielle, dont 63 ont été soumis la dernière journée de la période légale. Un total de 580 plaintes ont été déposées en relation avec les élections législatives. Parmi ces plaintes, deux ont appelé à l'annulation des résultats des élections et contestaient les résultats préliminaires.

Avant l'annonce des résultats finaux, la CES a publié neuf décisions clés dans les premières semaines de Janvier. Le plus important d'entre eux est la décision que la Cour ne disqualifierait aucun des deux candidats et ne procéderait à l'annulation d'aucun vote sur la base de l'annulation par la CES du décret du 6 août 2013 autorisant les chefs d'établissement à participer à la campagne.

Le Centre Carter félicite la CES pour l'impartialité et l'objectivité qu'elle a démontré durant le processus électoral, et appelle au respect de la volonté du peuple malgache. Le Centre Carter invite les parties prenantes à respecter leur engagement pour la paix et l'ordre constitutionnel, et appelle les acteurs politiques à saisir cette occasion pour dépasser l'histoire politique du pays défini par la domination omnipotente du gagnant et à s'engager à un gouvernement inclusif et démocratique.

#####

*« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».*

*Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.*